



Mission : Collecte des preuves

Pour continuer ton enquête généalogique sur l'histoire de ta famille, tu dois trouver des preuves solides de cette histoire, comme un vrai enquêteur. On pourrait aussi appeler ces preuves des « pièces à conviction ».

1. Les photos

Les photos sont les preuves familiales les plus populaires. Tu pourras les trouver dans un album, ou une boîte à chaussures, ou au fond d'un tiroir, chez toi ou chez un autre membre de ta famille. Elles peuvent être en papier ou sous forme de fichiers dans un ordinateur.

Il se pourrait que tu ne reconnaisse pas les personnes sur les photos. Dans ce cas, ta famille, ou bien une inscription au dos de la photo, pourront te permettre de les identifier.

2. L'acte de naissance

Au Québec, tous les parents doivent déclarer la naissance de leur enfant au gouvernement. C'est la loi! Cette déclaration permet de faire l'« acte de naissance », un document officiel qui est très important dans la vie d'une personne. L'acte de naissance identifie l'enfant par un nom. Il établit aussi le nom de ses parents. Sans lui, tu ne pourrais pas avoir de nom! Demande à tes parents s'ils ont à la maison une copie de ton acte de naissance, ou même du leur.

Il existe aussi un document qui s'appelle « extrait d'acte de baptême » ou « baptistaire ». Dans la religion catholique, cette preuve rend officiel le baptême d'une personne, et sa naissance. Le document contient généralement le nom de la personne baptisée, la date et le lieu de sa naissance, la date et le lieu de son baptême, ainsi que le nom et le

prénom de ses parents. Mais le baptistaire est plus rare aujourd'hui. Il était plus fréquent du temps de tes grands-parents ou de tes arrière-grands-parents.

3. La correspondance : les lettres et les cartes postales

Quand l'ordinateur, ou même le téléphone, n'existaient pas encore, les gens d'une même famille qui voulaient communiquer entre eux le faisaient en s'écrivant des lettres ou bien des cartes postales, envoyées par la poste. Elles montrent les liens entre les membres d'une famille. Elles contiennent parfois des informations personnelles, alors demande toujours l'opinion d'un parent avant de lire une preuve de ce genre.

4. Les écrits personnels

Un écrit personnel, c'est quand une personne écrit des choses sur elle, ou quand tes parents écrivent des choses sur toi, comme dans un livre de naissance (ou livre de bébé). Un écrit personnel, ça peut même être un dessin que ta grand-mère a fait sur un petit bout de papier quand elle avait ton âge. Ça peut aussi être un mot que ton père t'a écrit au début d'une bande dessinée que tu as reçue pour ton anniversaire, par exemple : « À mon enfant adoré, grand amateur d'Astérix, de la part de Papa. »

5. Les actes juridiques

Les actes juridiques sont un peu moins attirants comme preuves que les écrits personnels, mais ils sont très importants. Cela peut être des papiers d'adoption, des papiers d'immigration, une preuve de citoyenneté, un bail de location d'appartement, un contrat d'achat d'une maison... Tous ces papiers peuvent paraître compliqués. Ils sont faits par des adultes pour être lus par des adultes.

6. Toute autre preuve importante!

Garde l'œil ouvert, car tu pourrais découvrir une preuve là où tu ne t'y attendais pas. Dans le doute, demande toujours l'aide d'un de tes parents. Car souviens-toi : le meilleur des enquêteurs a toujours besoin d'un apprenti, comme Sherlock Holmes a besoin du docteur Watson!

Ce que tu dois faire :

Trouve deux preuves (ou « pièces à conviction ») qui parlent de l'histoire de ta famille. Cela te permettra de continuer de bâtir ton dossier d'enquête généalogique.

1. Cherche deux preuves qui parlent de l'histoire de ta famille

Voici des exemples de preuves que tu pourras sans doute trouver dans ta famille :

- des photos;
- des copies d'actes de naissance (ou encore d'actes de baptême);
- de la correspondance : des lettres et des cartes postales;
- des écrits personnels (exemple : un petit mot de ton père);
- des copies d'actes juridiques (exemple : un papier d'immigration);
- toute autre preuve importante.

2. Pour chacune de ces preuves, réponds à trois questions

1. Quel type de preuve ai-je trouvé? Une photo, une copie d'acte de naissance, une correspondance, un écrit personnel, une copie d'acte juridique ou autre?

2. De qui est-il question dans la pièce à conviction?

3. Quel est le lien de cette ou de ces personnes avec moi?

→ *Utilise la page des pièces à conviction disponible à la page suivante pour noter les informations.*

Pièce à conviction n° 1

Quel type de preuve ai-je trouvé ?

- Photo
- Copie d'acte de naissance
- Correspondance
- Écrit personnel
- Copie d'acte juridique
- Autre :

De qui est-il question dans la pièce à conviction ?

Quel est le lien de cette ou ces personnes avec moi ?

Pièce à conviction n° 2

Quel type de preuve ai-je trouvé ?

- Photo
- Copie d'acte de naissance
- Correspondance
- Écrit personnel
- Copie d'acte juridique
- Autre :

De qui est-il question dans la pièce à conviction ?

Quel est le lien de cette ou ces personnes avec moi ?